



# Le Petit Journal de POMMEUSE

4<sup>ème</sup> édition - Janvier 2021

## LES VOEUX DU MAIRE

Le mot de Christophe De Clerck

## LES PROJETS ET TRAVAUX

Point sur le début de mandat et travaux en cours et à venir

## NOUVEAU A POMMEUSE

Les actus et incontournables de la commune



## LES VOËUX DU MAIRE

Chères Pommeusiennes, chers Pommeusiens,

C'est avec un sentiment très particulier que je m'adresse à vous au nom de toute l'équipe municipale, pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous sommes forcément déçus de ne pas pouvoir organiser cette année la cérémonie des vœux dans notre salle des fêtes, pour vous présenter les réalisations effectuées ces derniers mois et nos projets pour l'avenir. Pour autant, la situation sanitaire est telle que les cérémonies de vœux n'ont pu être maintenues cette année.

J'ai tout d'abord une pensée émue pour toutes les personnes qui ont été touchées par le virus et ceux qui nous ont quitté. En particulier, je pense à Claude Gillootts avec qui j'ai démarré mon premier mandat en 1995 et qui m'avait pris sous son aile pour me faire découvrir la commune qu'il aimait tant.

L'installation de notre équipe s'est faite dans des conditions inhabituelles. Toutefois, je voulais remercier Joël Duceillier, précédent maire de la commune avec qui nous avons pu gérer ensemble ces quelques semaines de flottement lors du 1<sup>er</sup> confinement, et qui reste totalement disponible au service de la commune.

Malgré les restrictions liées à la crise sanitaire qui freinent nécessairement notre action au quotidien, nous avons d'ores et déjà procédé à des réalisations importantes au service des Pommeusiens.

L'un des cœurs battants de notre village, c'est notre école. C'est pourquoi elle a pu bénéficier de nombreuses améliorations, dont la mise aux normes handicapés, le changement de prestataire pour les repas scolaires ou encore la création d'un plateau ralentisseur pour rejoindre la bibliothèque en toute sécurité. Pour la suite, nous travaillons à l'agrandissement de la cantine scolaire, les dossiers de subventions ayant déjà été déposés. La partie périscolaire est également concernée par un projet d'agrandissement et nous y travaillons de concert avec la communauté d'agglomération- Coulommiers Pays de Brie qui est compétente en la matière.

Nous avons également avancé sur d'autres aspects, notamment en matière de communication : le petit journal de Pommeuse est de nouveau distribué tous les 3 mois, l'application Pommeuse sur téléphone a été retravaillée et un e-mail spécifique des élus référents a été créé. Le site internet de la commune fera également peau neuve très prochainement.

Au titre des autres réalisations de l'année écoulée, nous avons mis à jour notre plan communal de sauvegarde. En cas de crue du Morin notamment, il nous permettra, de coordonner plus rapidement les mesures d'urgence nécessaires. Nous sommes également en cours d'acquisition de caméras de « chasse » qui permettront de lutter contre les dépôts sauvages d'ordures.

S'agissant de projets de grande envergure, l'un des principaux est le village intergénérationnel, dont nous suivons le bon déroulement des travaux. Nous travaillons également à la restauration de la grande maison de Péchiney pour laquelle plusieurs porteurs de projets se sont déjà positionnés, ainsi que de notre église avant la fin de notre mandat. De plus, le patrimoine de notre commune n'est pas qu'une affaire de rénovation. Il faut le protéger et le défendre quand il est menacé. Je réaffirme ici notre opposition au projet de contournement de Coulommiers, dont la voie aérienne viendrait défigurer le paysage de l'un des centres historiques de Pommeuse. Je l'ai d'ailleurs encore rappelé très récemment au Département de Seine-et-Marne, lors de la présentation de son étude sur le tracé.

Enfin, en matière de fêtes et cérémonies, malgré la situation sanitaire, nous avons également tenu à maintenir la confection et l'installation des décorations de Noël, que vous avez pu admirer notamment sur la place de Tresmes, car ce sont ces petites choses qui réchauffent les cœurs dans ces temps difficiles.

Cette place de Tresmes prend, en temps normal, pleinement vie grâce à ses commerçants. Durement touchés par la crise, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour eux, ainsi que pour les associations de notre commune car ils ont subi de plein fouet l'arrêt de leur activité. Je ne peux que vous inciter à rendre visite à nos commerçants pour les soutenir économiquement.

C'est cet esprit de solidarité qui nous fera tenir en 2021. Celle envers nos commerçants, nos soignants, nos professeurs et toutes celles et ceux qui, durant cette année, ont souffert. Alors pour 2021, je vous souhaite d'entretenir collectivement cet esprit et vous souhaite également les choses les plus essentielles à la vie : la santé, le travail, l'amitié, l'amour et, au fond, les plaisirs singuliers du quotidien.

Cette nouvelle année s'annonce tout aussi pleine de défis que la précédente, mais j'en suis convaincu, nous les relèverons ensemble et retrouverons la vie paisible et sereine que nous attendons tous !

Chers Pommeusiennes et Pommeusiens, très belle année 2021 !

Retrouvez la vidéo des vœux du Maire sur le site internet et le Facebook de notre commune :  
<https://pommeuse.org/voeux-du-maire-2021>

Christophe DE CLERCK  
*et son équipe*

## LA MAIRIE | Informations

Depuis le mois de Décembre la Mairie compte un nouvel agent administratif, Mme Hanotelle Laetitia, elle est en charge, des salles des fêtes, de la relation avec les associations, du secrétariat du Maire et des adjoints et du secrétariat du C.C.A.S.

## SALLE DES FÊTES | Renseignements et réservations

### Tarifs de location

La petite salle :

Habitants de la commune : 330€

Hors commune : 600 €

La grande salle :

Habitants de la commune : 510€

Hors commune : 900€

Contactez Laetitia Hanotelle au téléphone :

01.64.75.69.56 .et/ou par mail lhanotelle@pommeuse.fr.



## NOUVEAU | Application du citoyen

L'équipe communication est heureuse de vous faire découvrir l'application City All : elle est téléchargeable sur Android et sur Apple Store.

Vous y retrouverez :

- Des informations de notre commune
- Des notifications qui vous préviennent en cas d'alerte
- Des événements à ne pas manquer.

Déjà 158 abonnés, rejoignez vite notre communauté !

Nous espérons vous y voir nombreux !

**CITYALL**  
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE  
DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville

Disponible sur App Store Google Play

## URBANISME | Ce n'est qu'un rappel !

Chaque fois que vous souhaitez réaliser des travaux sur votre maison (Ravalement, toiture, fenêtres etc.) ou sur votre propriété (abri de jardin, clôture, piscine, terrasse etc.) vous devez vous informer en mairie.

En effet, toute modification doit faire référence à un permis de construire ou à une autorisation. Ce sont des démarches simples, pour lesquelles nous sommes prêts à vous aider, et qui peuvent vous éviter, par la suite, des désagréments par rapport à la législation sur le droit du sol.

N'hésitez pas ! Venez vous renseigner !

Contactez : Nathalie MACON

urbanisme@pommeuse.org



## LES CHASSEURS

La police municipale de Pommeuse est allée à la rencontre de nombreux chasseurs afin de les sensibiliser et de les informer sur la réglementation de la chasse.

Par ailleurs, nous vous informons que la police municipale a demandé la signalisation des endroits aux abords des lieux de chasse.

Suite à la prolifération des sangliers sur le territoire, qui occasionne des dégâts sur les cultures, dans les jardins et des accidents de la circulation, le préfet autorise des battues dites de régulation pour faire baisser leur population.

Les chasseurs doivent prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour écarter le moindre accident.

Nous vous informons que la chasse est ouverte du 20 septembre 2020 à 9h au 28 février 2021 à 17h30.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, à savoir :

- Le désherbage ;
- Le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- Le nettoyage de la neige et du verglas ;
- La prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendre ou de sciure de bois.

C'est pour cela, que la municipalité a pris deux Arrêtés Municipaux afin de réglementer ces prescriptions.

## LE DEPART DE SAMIRA

Après cinq années de service au sein de la commune de Pommeuse, je vous annonce aujourd'hui mon départ.

C'est avec un grand plaisir et beaucoup de dévouement que j'ai travaillé durant ces dernières années dans votre commune.

J'ai rencontré des personnes inoubliables, aussi bien au niveau de la mairie que des administrés.

Je pars vers de nouvelles aventures, mais ce passage à Pommeuse restera à jamais marqué dans ma mémoire. Je vous remercie pour l'accueil que vous m'avez réservé au sein de votre ville et pour votre sympathie.

En ce début d'année j'en profite également pour souhaiter une bonne année 2021, à chacun d'entre vous et le meilleur pour la suite.

Très amicalement  
Samira IDBIHI  
Brigadier-Chef Principal

## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

*Conscients que certains d'entre -vous n'ont pas reçus le calendrier des ordures ménagères 2021, nous vous informons que les calendriers COLVATRI sont arrivés en Mairie.*

*Le calendrier est disponible sur le site de la mairie et sur la nouvelle application*

Je vous informe que l'arrêté municipale n°2018-108 vous demande comme indiqué dans son article 3 « les conteneurs à couvercle seront sortis la veille au soir du ramassage des jours de collecte et y être rentrés au plus tard le lendemain soir, sauf en cas de retard dans les collectes ».

Le fait de laisser tous bacs ou conteneurs sur la voie publique, pourra être verbalisé, conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'arrêté municipal cité est consultable sur le site internet de la commune

### ATTENTION :

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021



Mercredi Après-midi en semaine paire



Chaque Mardi après-midi



Chaque Jeudi matin

## LA CANTINE DU CHAMP DU SEIGLE | Quelques précisions

Les cantines scolaires sont, plus qu'un lieu d'échange et de partage, un véritable lieu d'apprentissage de l'équilibre alimentaire et nutritionnel qui vient compléter l'éducation alimentaire inculquée en famille.

Pour tous les établissements publics, le calcul du coût de la cantine scolaire est déterminé par la collectivité dont dépend l'établissement. Par exemple, le département fixe les tarifs pour les collèges et la région pour les lycées.

S'agissant des écoles primaires et maternelles, c'est à la commune de fixer le tarif des repas. Ce tarif est actuellement de 4,50 euros par enfant et par repas pour la commune de Pommeuse.

Ce tarif comprend notamment :

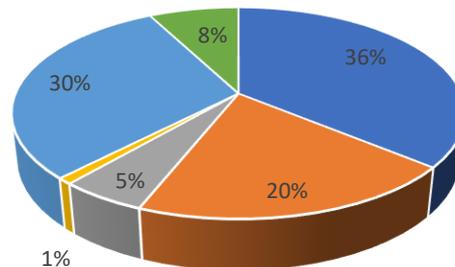
- le coût du personnel de service (préparation des selfs, nettoyages et désinfection, gestion des services successifs .....
- le coût du personnel attaché à la surveillance des enfants et à l'animation pendant la pause méridienne,
- le coût du personnel administratif,
- le coût du personnel technique,
- l'achat et l'acheminement des repas,
- les frais divers (eau, électricité, équipements divers, pain, téléphone...)

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2020, nous avons décidé de changer de prestataire de cantine afin de mieux répondre aux exigences de la loi EGalim de 2019 et du Programme National Nutrition Santé, cela se traduit notamment par l'introduction d'un menu végétarien chaque semaine, mais aussi par l'augmentation des produits biologiques et des produits locaux.

Ce changement de prestataire a conduit à une augmentation de 11 cts par repas par enfant et que nous avons choisi de ne pas répercuter sur le budget cantine des familles.

Le coût réel est d'environ 9 euros par repas et par enfant. La commune s'acquitte du reste de la somme à payer. Il est à noter que le service de restauration scolaire est toujours à perte pour une commune, aucun bénéfice n'est réalisé.

### REPARTITION DU COÛT DE LA CANTINE SCOLAIRE



- frais de personnel de service
- frais de personnel surveillance et animation
- frais de personnel administratif
- frais de personnel technique
- achat des repas
- divers

## DISTRIBUTION DE FRIANDISES A L'ECOLE POUR HALLOWEEN

Nous remercions la maison Hubert, qui a tenu à participer à cette action en fournissant des friandises et des masques qui ont ravi les enfants du centre de loisirs



## LE PERE NOEL A L'ECOLE

Le vendredi 11 décembre, Papa Noël est venu un peu en avance afin de rendre visite aux enfants de l'école. Les élèves, le personnel de l'école ainsi que le personnel de cantine ont ainsi pu le rencontrer le temps d'échanges plein d'humour et de tendresse. L'occasion aussi pour les enfants de chanter des chansons au Père Noël, en français mais aussi en anglais et en allemand pour les plus grands ! Tout le monde est reparti avec des souvenirs plein la tête et.... un Père Noël en chocolat.



## LES EVENEMENTS | Retour sur les dernières festivités



## ANCIENS COMBATTANTS

L'association des Anciens Combattants réunit actuellement les Anciens d'Algérie, les Soldats de France et les OPEX.

Les Soldats de France rassemblent ceux qui ont fait leur service militaire et les engagés volontaires.

Les OPEX sont ceux qui ont participé (aux opérations extérieures (Mali, Kosovo...))

Lors de la commémoration du 11 Novembre, qui s'est déroulée selon les consignes sanitaires. Mr Jean-Jacques HERRGOTT, Président des Anciens Combattants de Pommeuse a remis à Mr Daniel HOMMERY, le diplôme d'honneur de porte-drapeau, en reconnaissance de ses 5 années de fidélité à cette fonction.



## LE C.C.A.S | Le colis des Séniors et la préparation des masques en tissu

**COLIS DES SENIORS** : Malgré la situation sanitaire qui nous a empêché d'organiser le repas de fin d'année, le C.C.A.S a tenu à proposer un colis gourmand avec l'aide des Ducs de Gascogne qui sont reconnus pour la qualité de leurs produits.

Les élus ont parcouru les rues de la ville pour le distribuer à nos anciens de 70 ans et plus qui sont inscrits sur les listes électorales. Cette distribution a été l'occasion de discuter et d'échanger avec nos séniors qui subissent durement l'isolement et le confinement qui découlent des restrictions sanitaires.

**PREPARATION DES MASQUES EN TISSUS** : La Ville de Pommeuse met à votre disposition 2 masques en tissu lavables et réutilisables grâce au réseau de couturières et habitants disponibles pour travailler bénévolement.

Ces masques permettent d'éviter les projections de gouttelettes et les contacts main/bouche. Ils ne dispensent absolument pas de l'application des gestes barrières ainsi que les règles de distanciation physique.

Vous êtes invités à venir retirer gratuitement à la mairie auprès du CCAS votre masque, et ceux de tous les membres de votre foyer âgés de plus de 6 ans. Ils vous seront offerts sur la présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Un grand MERCI à tous ceux et celles qui ont participé.

## LES TRAVAUX DE LA VILLE | Où en sommes-nous ?

Travaux Installations Voiries	
Éclairage Parking Salle des Fêtes	29 790,00€
<hr/>	
Travaux bâtiments scolaires constructions	
Main courante escalier extérieur école	
Rampes d'accès et cheminement PMR école	
Remplacement de la porte pour accessibilité PMR école	46 953,42€
Plateau surélevé rue de Paris	39 800€
<hr/>	
Entretiens réparations voirie	
-Création de fossé	
-Création d'une voie douce et canalisations des eaux pluviales et divers	98 000€
<hr/>	
Entretiens et réparations Bâtiments publics	
Plomberie, électricité, chauffage, portail électrique et divers	139 500€
<hr/>	
Entretiens et réparations réseaux publics	
Eau potable et réseau incendie (SNE), éclairage public, débouchage des eaux usées	42 300€



## DEPOT SAUVAGE :

La commune connaît une recrudescence d'abandon de déchets, d'ordures ménagères et de dépôts sauvages, aussi bien sur la promenade que dans les hameaux et sur l'aire de jeux.

Ces comportements engendrent des problèmes d'hygiène et de propreté dans un contexte sanitaire déjà très fragile mais lui induisent des coûts de traitements supplémentaires pour les contribuables et constituent un risque pour la sécurité lorsque cela entrave la circulation.

Ce que dit la loi / ce que je risque :

La loi interdit l'abandon des déchets dits sauvages en lieux publics ou privés (épave de voiture, ordures, déchets, déjections liquides et insalubres.) et l'entrave à la circulation.

La procédure administrative, récemment réformée, prévoit des amendes jusqu'à 150.000€ avec des astreintes journalières jusqu'à 1500€.

## RECYCLONS NOS SAPINS

Après les fêtes de fin d'année la même question se pose : que faire de son sapin ? Plutôt que de le déposer sur la voie publique, apportez-le dans un de nos 2 points de collectes jusqu'au 30 Janvier à Tresmes et sur le parking de la grande salle des fêtes.



### UN ARTISTE A POMMEUSE

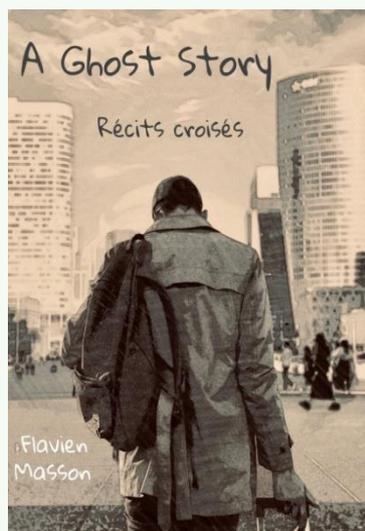
Nous vous présentons Flavien Masson, il a vingt ans et habite Pommeuse. Passionné de littérature depuis tout petit, il a écrit un premier livre qu'il a fait éditer en septembre dernier.

« *A Ghost Story - Récits Croisés* » est disponible à la commande sur Amazon, Fnac.com, Cultura et dans d'autres commerces.

Que voulez-vous dire aux lecteurs ?

« Je souhaite à mes lecteurs de prendre autant de plaisir à le lire que j'en ai eu à l'écrire.

Je suis également auteur de nouvelles et de poèmes disponibles gratuitement sur le site Short Edition. »



*États-Unis, dans quelques années. Des meurtres en pagaille, un même mode opératoire, des personnages tout en nuances, leurs chemins qui se croisent et s'entremêlent jusqu'au climat final en forme de feu d'artifice...*

« Le décor est planté. C'est celui de mon premier roman. »

### NOUVEAU SERVICE A LA PHARMACIE DU MOULIN

Pour pallier la désertification médicale et dans le cadre de l'attribution de nouvelles missions aux pharmaciens, un nouveau service vous est proposé : la borne de télémedecine.

Vous pourrez venir à partir du 15 Janvier 2021 dans votre officine à Pommeuse bénéficier de ce nouveau service.

Avec un temps d'attente de 30 minutes maximum, et en toute confidentialité, vous aurez la possibilité de consulter un médecin généraliste, lui parler et le voir grâce à une caméra.

Vous aurez également à votre disposition des appareils connectés pour aider le médecin dans sa consultation, dans le plus strict respect des gestes sanitaires.

Venez en discuter avec notre équipe, elle se fera un plaisir de vous montrer cette nouvelle borne de télémedecine, accessible à tous.

*Consultations possibles pour les enfants à partir de 3 ans.*



### DES INSECTES DONT ON SE PASSERAIT BIEN .....

Cette année encore, les frelons asiatiques se sont invités dans notre belle commune. De plus, avec des températures favorables, la « saison » des frelons a duré longtemps. Maintenant que les arbres ont perdu leurs feuilles, nous pouvons voir les nids de ces insectes envahissants.

Sachez qu'une fois les premiers froids établis, les reines quittent le nid afin de se cacher en attendant le printemps. Les nids vides ne sont jamais réutilisés d'une année sur l'autre, ils tombent d'eux-mêmes suite aux intempéries ou aux assauts des oiseaux qui s'en nourrissent.

Les nids traités par les entreprises privées restent également accrochés aux arbres, le traitement administré tue uniquement ses occupants. Une fois le nid vide, il n'est plus colonisé.

Si vous constatez la présence d'un nid occupé sur votre propriété, il faut faire appel à une entreprise privée qui viendra s'en occuper. La mairie vous rembourse la moitié de votre facture acquittée à hauteur de 75 euros maximum. Si le nid se trouve sur la voie publique, prenez contact avec la mairie.

